

Partenaires

Services Départementaux ONCFS, GREGE, Zoodyssée, Départements 24, 33, 64, 79, Associations départementales des piégeurs agréés, CAPB, CPIE Pays-Basque, SRB Dronne, SMB Isle, FDC 24, CPIE SA, PNR MP, Charente Nature, Réserve zoologique de Calviac, FDP 24, PNR PL, AGERAD, CPIE Medoc, Conservatoires d'Espaces Naturels, CDC Grands lacs, RNN des Dunes et Marais d'Hourtin, RNN des marais de Bruges, RNN du Marais d'Orx, RNN de l'Etang noir, RNN du Courant d'Huchet, RNN des prés salés d'Arès, Réserve Ornithologique du Teich, PNR Landes de Gascogne, SMBV des jalles du Cartillon et de Castelnaud, SITAF Castillon, SIAEBVEL Girondin, SMBV Artigue et Maqueline, Pays Medoc, SIBV Pointe Medoc, SMBV Centre Medoc Gargouilh, CC de l'Estuaire, SIA de la Saye, du Galostre et du Lary, MIFEN-MIFENEC, Association la Double en Périgord, ALIENOR, TIGF, COSEA, ...

Contact local :

Communauté d'agglomération Pays Basque
Miren Iturrioz et Caroline Sarrade
05 59 44 72 95

Pour plus d'informations sur le Plan National d'Actions Vison d'Europe :

Coordination : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Aurore Perrault : aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr

Animation technique et scientifique : ONCFS

Christelle Bellanger : christelle.bellanger@oncfs.gouv.fr

Maylis Fayet : maylis.fayet@oncfs.gouv.fr

Animation du réseau de partenaires : Cistude Nature

Thomas Ruys : thomas.ruys@cistude.org
05.56.28.47.72

Credits photographiques :

Matthieu Berroneau - RZ Calviac (Vison d'Europe)

Yann Ronchard (Vison d'Amérique)

Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe

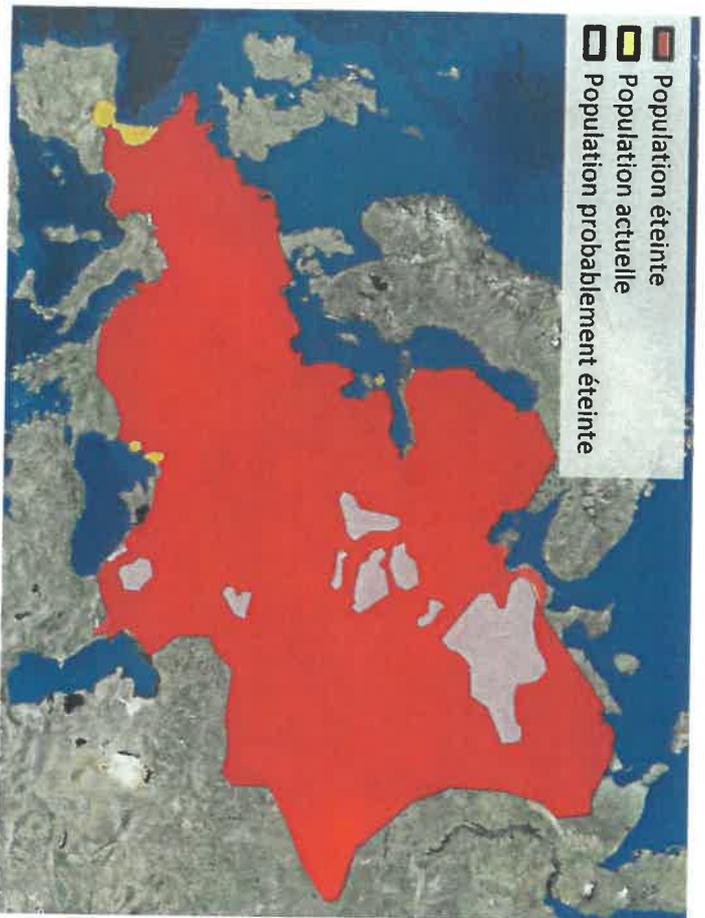


Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Le Vison d'Europe est un petit carnivore de la famille des mustélidés. Mesurant entre 41 et 56 cm pour un poids de 400 g à 1,2 kg. Cette espèce fréquente les zones humides : bords des cours d'eau, des étangs, des lacs et des marais ; en milieu ouvert ou forestier avec le besoin d'une végétation terrestre dense. Le Vison d'Europe est opportuniste, il se nourrit d'amphibiens, de poissons, d'oiseaux et de petits mammifères. Le Vison d'Europe est une espèce protégée.

Pourquoi un Plan National d'Actions ?

Le Vison d'Europe était autrefois réparti sur une bonne partie de l'Europe. A partir de la moitié du XIXème siècle s'amorce une régression de l'espèce qui continue encore aujourd'hui. L'espèce n'est plus présente de manière certaine que dans le delta du Danube (Roumanie et Ukraine), dans le Sud-Ouest de la France et sur une petite partie nord de l'Espagne. Les experts estiment à 85 % la régression de son aire de répartition et à 90% le nombre de d'individus disparus au cours du XXème siècle.

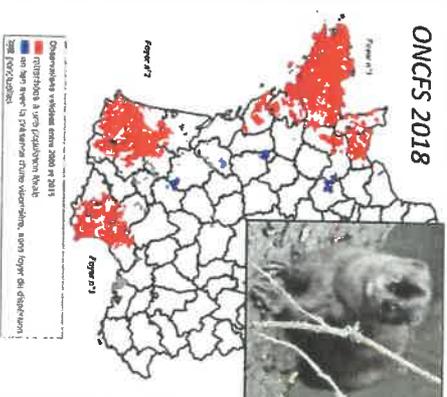


En Europe et en France, le Vison d'Europe est désormais classé « en danger critique d'extinction » sur les listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. La situation est donc urgente.

Quelles sont les menaces ?

- Destruction, dégradation et fragmentation de l'habitat : réduction des zones humides au cours du XXème siècle avec une disparition des habitats de repos, de reproduction, de chasse et des proies ;
- Arrivée du Vison d'Amérique en milieu naturel : concurrence avec le Vison d'Europe sur les territoires et les lieux de chasse ;
- Destruction accidentelle : piégeage et destruction directe, utilisation d'anticoagulants qui contaminent la chaîne alimentaire ;
- Collisions routières : accroissement du trafic routier et densification du réseau de transport ;
- Faible hétérogénéité génétique : moins d'aptitude à s'adapter aux contraintes extérieures comme les maladies (cause intrinsèque à l'espèce)

ONCFS 2018



Le Vison d'Amérique (*Neovison vison*)
Légèrement plus gros que le Vison d'Europe (550 g - 2 kg), cette espèce a été introduite dans les années 1920 pour l'industrie de la fourrure. Des relâchés et des échappées ont constitué 3 foyers sauvages en France qui menacent le Vison d'Europe.
Le Vison d'Amérique est classé « exogène » sur l'ensemble du territoire. Ses populations peuvent à ce titre être contrôlées.

Quelles sont les actions mise en œuvre ?

- Le Plan National d'Action (PNA) a mis en place, avec l'aide de nombreux partenaires, différentes opérations pour la protection et la conservation du Vison d'Europe:
- Campagnes de prospection pour actualiser la carte de répartition du Vison d'Europe;
 - Stratégie de lutte contre le Vison d'Amérique par le déploiement d'un réseau de radeaux à empreintes ;
 - Amélioration des corridors écologiques par des aménagements sur ouvrages hydrauliques ;
 - Formations et sensibilisation des acteurs et du public ;
 - Développement d'un centre d'élevage de Visons d'Europe en vue d'un renforcement des populations ;
 - Partenariats nationaux et internationaux (Espagne, Estonie, Roumanie) pour une meilleure coordination des actions et un échange d'expériences.